

Sur la voie des territoires "Eau-Responsables"

Le SMABB – Bassin de la Bourbe



Population

190 000 habitants en 2016

Géographie

Bassin versant de la Bourbe

Organisation du territoire

Syndicat Mixte de bassin versant

Principaux défis et enjeux :

Préservation des inondations en développant la réduction de la vulnérabilité intrinsèque du territoire et en augmentant la résilience.



4 niveaux d'actions

- 1 - Des services d'eau durables pour tous
- 2 - Une conception urbaine sensible à l'eau
- 3 - Une ville connectée à son bassin versant
- 4 - Des communautés "Eau-Responsables"

5 briques

- Une vision
- Une gouvernance
- Des connaissances et des compétences
- Des outils de planification
- Des outils de mise en œuvre

Une structure unique pour une politique de l'eau cohérente.

La politique de l'eau sur le territoire de la Bourbre est née principalement des crues de 1988 et de 1993. Elle s'est progressivement tournée vers une vision plus globale intégrant la vulnérabilité quantitative des enjeux mais aussi qualitative à travers la prise en compte des enjeux patrimoniaux et environnementaux comme les zones humides et la biodiversité. Cette évolution s'est inscrite à travers la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) arrêté en août 2008 et le contrat de rivière de la Bourbre agréé en juin 2010 et terminé en juin 2016. Un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI Bourbre) a été labellisé et est rentré en 2017 dans sa phase de mise en œuvre. Le SMABB s'est attaché à fédérer l'ensemble des acteurs locaux autour d'une stratégie commune relevant de plusieurs ambitions : la prévention

des inondations, la réduction de la vulnérabilité, l'amélioration de la culture du risque et de la gestion de l'alerte. Cette labellisation permet donc la mise en œuvre d'actions concrètes sur ces thématiques. Le territoire de la Bourbre est en développement et subit une forte pression foncière notamment dans les secteurs où se concentrent risques inondation et milieux humides à préserver/restaurer. La restauration des milieux est un enjeu fort sur le territoire : la restauration des cours d'eau va permettre d'augmenter les débits d'étiage très contraignants pour les rejets d'assainissement et donc pour le développement du territoire ; cette restauration permettra également une meilleure capacité du milieu récepteur et de jonction entre cours d'eau, lit majeur (et ZEC) et milieux annexes mais également un meilleur cadre de vie ; la restauration des zones humides joue un rôle majeur en tant que zones tampon pour lutter

Les 4 niveaux d'actions pour un territoire "Eau-Responsable".

1. Des services d'eau durables pour tous

- Restaurer les milieux aquatiques et leurs écosystèmes
 - Projets de renaturation de la Bourbre
 - Projets de restauration de zones humides
 - Restauration des trames vertes et bleues
- Réduire les quantités d'eau et d'énergie utilisées :
- Réutiliser les ressources en eau, récupérer l'énergie liée à l'eau, recycler et valoriser les sous-produits :
- Développer une approche systémique intégrée en lien avec les autres services urbains :
 - Approche systémique via le travail au sein d'ateliers, groupes de travail ou encore groupes techniques qui permettent une approche complète prenant en compte l'ensemble des enjeux, des contraintes et des besoins
- Augmenter l'adaptabilité des systèmes et garantir la multiplicité des solutions (et ressources) :
- Le travail sur le bassin est axé sur la réduction de la vulnérabilité et l'augmentation de la résilience des zones urbaines.

2. Une conception urbaine sensible à l'eau

- Une conception urbaine permettant des services d'eau durables :
- Des espaces urbains conçus pour réduire les risques liés aux inondations :
- Un cadre de vie amélioré avec de l'eau visible :
 - Renaturation des cours d'eau en ville ou espaces péri-urbains
- Des matériaux urbains adaptés pour minimiser leur impact sur la pollution de l'eau :
 - Accompagnement des communes et communautés de communes pour impulser les pratiques respectueuses dans le cadre de l'entretien des espaces verts (plan d'entretien, achat groupé de matériel, aide)
 - Mobilisation autour de la charte zéro phyto
- Démonstration de matériels

contre les pollutions, pour le soutien d'étiage ou encore comme zones de sur-inondation ; la qualité des eaux est très altérée par les substances dangereuses et les pesticides. En parallèle, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) rhônalpin, adopté en juillet 2014, identifie « la vallée de la Bourbre de la plaine de l'Est lyonnais aux terres froides » comme un secteur prioritaire d'intervention sur lequel l'objectif est de faire émerger une démarche opérationnelle en faveur de la trame verte et bleue : le Contrat vert et bleu. Dans le but d'améliorer la mise en cohérence des gouvernances et des politiques publiques en matière de préservation de la biodiversité, d'aménagement du territoire, d'agriculture et de cadre de vie, supports d'un développement harmonieux du territoire, les élus du bassin de la Bourbre ont décidé en 2015 de s'engager

dans l'élaboration et la mise en œuvre de ce dispositif opérationnel.

Le SMABB, en concertation et en partenariat avec les principales intercommunalités du territoire, s'est proposé pour être la structure porteuse de ce projet, dans ses phases préalables puis de mise en œuvre. Le syndicat et les neuf intercommunalités ont formalisé les modalités d'organisation et de coproduction de ce travail dans une convention de mutualisation. La mise en place rapide d'une assistance à l'intégration de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme est en particulier pertinente dans le contexte actuel d'exigence de grenellisation des Plans Locaux d'Urbanisme (qu'ils soient communaux ou intercommunaux).

3. Une ville connectée à son bassin versant

- Une planification urbaine qui tient compte de la disponibilité de la ressource en eau :
- Etude ressources stratégiques menée à l'échelle du bassin (définition de zones de protection de la ressource)
- Etude prospective de la sécurisation de l'eau potable par les ressources du bassin
- La protection de la qualité de la ressource en eau :
- Opération partenaires pour l'eau
- Une anticipation face aux événements extrêmes :

4. Des communautés "Eau-Responsables"

- Des citoyens impliqués :
 - Réunions publiques
 - Réunions de concertation
 - Intervention dans les conseils de quartier
 - Des professionnels des différents domaines (finance, technique, social) conscients des co-bénéfices de l'eau
 - Travail collaboratif avec les agents des différentes intercommunalités et des différentes organisations
 - Des équipes projets pluridisciplinaires :
 - La taille de l'équipe implique des compétences variées pour un poste (techniques, marchés publics, ...)
- Des autorités organisatrices qui impulsent et soutiennent la mise en œuvre des Principes :
- Une gouvernance établie sur les élus intercommunaux

Développer les synergies.

Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre œuvre depuis 1968 à mener une politique coordonnée, à son échelle, sur des thématiques variées : le risque inondation, la restauration des milieux, la préservation de la biodiversité et des trames écologiques. Le SMABB porte un contrat de milieu, un contrat vert et bleu, un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), un PAPI, un PAEC et bientôt la GEMAPI.

Son emprise sur l'ensemble du bassin versant en

fait un lieu de connexion :

- entre le monde de l'eau et de l'aménagement du territoire ;
- entre le rural et l'urbain ;
- entre l'amont et l'aval.

Dans l'ensemble des démarches que le SMABB porte, il s'est engagé à impliquer tous les acteurs - élus, associations, services de l'Etat, agriculteurs, urbanistes, aménageurs - et a créé des lieux de débats et de mise en cohérence des politiques de chacun. Le bassin versant représente le SOCLE commun.

Le contrat vert et bleu : un projet fédérateur.

Le SMABB a piloté une démarche de restauration de la trame verte et bleue. Cette démarche, animée par le SMABB, s'est traduite par un travail collaboratif entre les collectivités en charge de l'aménagement du territoire, les partenaires en charge de l'urbanisme, les associations de protection de l'environnement, les partenaires financiers. Cette animation a contribué à créer une belle synergie entre les acteurs et entre les territoires voisins.



Les 5 briques mobilisées pour aller vers un territoire "Eau-Responsable"

 Une vision	 Une gouvernance	 Des connaissances et des compétences	 Des outils de planification	 Des outils de mise en œuvre
Des stratégies élaborées sur la base d'un travail collaboratif et des choix assumés collectivement S'assurer d'une appropriation des enjeux et assoir l'acceptation et l'ancrage local.	S'appuyer sur une gouvernance à plusieurs échelles à l'aide de réunions publiques et de concertation S'appuyer sur des groupes techniques, des comités de pilotage	Coopération interservices Coopération avec partenaires externes Participation à des échanges d'expériences, colloques,	Elaboration de schémas à l'échelle du bassin quelque soit la thématique traitée (risque, qualité eau, ressources, milieux)	Contrats et modèles traditionnels de financement Trouver de nouvelles sources de financement

